



Tir de clôture

Règlement du tir de clôture de la société de tir La Campagne

- Participants :** Ce tir est ouvert aux membres de « La Campagne ». Ce tir doit s'autofinancer, mis à part pour la participation des -20 ans : la caisse principale verse Chf. 20.- par jeune et par distance à la caisse du tir de clôture.
- Jeunes en formation :** Le tir de clôture est gratuit pour les jeunes de 10-20 ans, pour autant qu'ils soient en formation (apprentissage, étude ...).
Sont offerts : 25m : 15 passes de 2 coups. 50m : 15 passes de 2 coups. 300m : 15 passes de 2 coups, ainsi que la munition nécessaire pour ces 3 distances. Les jeunes peuvent tirer plus de passes, mais payent alors les passes supplémentaires, ainsi que la munition.
- Stands :** Installations de tir de « La Campagne », aux jours et heures d'ouverture fixées par la société.
- Armes :**
25/50m : PO, PSCP ou PPA, PSGC, PL.
300m : Armes d'ordonnance + Standard.
- Positions :**
25/50m : PO à 2 mains autorisé.
300m : Mousqueton : appui autorisé pour V et SV.
- Dates :** Fin octobre, mais avant le tir de St-Martin. Le tir préalable se fera sur deux jours à l'arme de poing et un jour pour le 300m.
- Financement :**
25/50m : Chf. 2.00 La passe, minimum 10 passes pour être classé.
300m : Chf. 2.00 La passe, minimum 10 passes pour être classé.
Le coût de la passe s'entend sans munition.
- Genre de tir :** **25m :** PP/50cm **50m :** P10/1m **300m :** A10
Tant au pistolet qu'au fusil, une série peut être interrompue; dès lors les coups manquants sont comptés zéro.
- Essais :** 5 coups pour toutes les armes et toutes les distances.
- Contrôle :** Le tir s'effectue sous contrôle du responsable. Les feuilles de stand seront signées par un secrétaire.
- Classement :**
25/50m : à l'addition des 10 meilleures séries.
300m : à l'addition des 10 meilleures séries.
En cas d'égalité, il sera tenu compte : des coups profonds puis de l'âge; les juniors ayant le pas sur les V et les SV.
- Déductions :**
25/50m : Armes libres ; 6 points sur 200 (10 passes à 2 coups)
300m : Arme standard ; 6 points sur 200 (10 passes à 2 coups)
- Distribution des prix:** Lors du souper organisé à la convenance des participants (date limite : fin novembre).
La totalité de l'argent encaissé sera redistribuée sous forme de prix.
Le repas qui précédera ou suivra la remise des prix est payant.
Le tireur ne pouvant pas se rendre à la remise des prix trouve par lui-même un collègue qui se chargera de récupérer son prix. Les prix qui n'auront pas pu être distribués lors de cette soirée resteront propriétés de la société.